Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260902-2675-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 27/08/2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Xavier COMBE.

Absents excusés : Nicolas DEL SORDO

Pauline MASSCHELEIN

Secrétaire de séance : Véronique TURRINI

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Membres votants	13

DELIBERATION 2026-75
CREATIONS DE POSTES NON PERMANENTS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE ET D'ADJOINT D'ANIMATION POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

***VU** article L332-23-1 du code général de la fonction publique.*

Monsieur le Maire explique il est nécessaire de prévoir deux agents pour réaliser les interventions techniques de la commune pour la gestion des espaces verts et pour l'entretien des bâtiments. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

L'accompagnement des enfants à la cantine (pédibus), ne peut pas être effectué en toute sécurité uniquement par les agents municipaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal

- CREER les postes non permanents suivants :
  - A compter du 1er septembre 2026, un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité des services techniques, sur le grade d'adjoint technique territorial à l'échelon 11, dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée 1 an, soit jusqu'au 31 août 2027
  - A compter du 06 septembre 2026, un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité des services techniques, sur le grade d'adjoint technique territorial à l'échelon 1, dont la durée hebdomadaire de service est de 22.5/35ème et

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260902-2675-DE

d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée 6 mois, soit jusqu'au 5 mars 2027.

- A compter du 1er septembre 2026, un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité du service enfance et restauration scolaire, sur le grade d'adjoint territorial d'animation à l'échelon 1, dont la durée hebdomadaire de service est de 1.91/35ème et d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée 10 mois, soit jusqu'au 02 juillet 2027.

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Fait à Meslan, le 03 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance, Véronique TURRINI